

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

11 conseillers présents :

BALLOT Vincent, BOUCHASSON Laurence, BUGNET Judith, FASSET Jean-Louis, GIRARD Bernard, MORLAND Mélanie, MOUCHOT Yves, RIETMANN Michaël, RONDOT Jérémy, THIELLEY Bénédicte et ZANZIACOMMI Pierre (arrivée à 21 h).

Pouvoirs : MARIN GUITON Catherine à RIETMANN Michaël
FERRERA Antonia à RONDOT Jérémy
MADIOT Bernadette à BUGNET Julie

Absent excusé : MORCHE Bernard

Secrétaire de séance : Bernard GIRARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 20 février 2017 ;
- Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 : service eau et assainissement ;
- Affectation des résultats 2016 ; service eau et assainissement ;
- Budgets primitifs 2017 : service eau et assainissement ;
- Tarifs eau et assainissement 2017 ;
- Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU
- Réfection des toitures salle Corinne Gillier Barbe et Quai de Gare (atelier communal) : choix des entreprises ;
- Convention avec le SIED 70 pour la mise en place d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire communal ;
- Avis sur le projet de microcentrale sur le barrage ;
- Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle en vue de l'installation d'un mât de mesure du vent ;
- Cimetière : mise à jour du règlement et des tarifs ;
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 20 février 2017

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 20 février 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Subvention pour travaux d'urbanisme dans le secteur AVAP

Passage au vote : Pour : 13

2/ Vote des comptes de gestion et comptes administratifs 2016 : service eau et assainissement

Comptes administratifs 2016 :

M. le Maire procède à la lecture des différents comptes administratifs et explique le détail :

Comptes administratifs 2016

SERVICE EAU

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
195 971,95 €	256 642,82 €	94 989,04€	46 419,54 €
<u>Excédent : 60 670,87 €</u>		<u>Déficit : - 48 569,50 €</u>	

Excédent global : 12 101,37 €

Ce déficit d'investissement s'explique : d'une part par le montant des travaux de raccordement de la commune de Chenevrey au service eau, d'autre part par l'achat d'eau au SIEVO lors des travaux effectués sur la bache de chloration.

SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
234 973,78 €	269 909,18 €	118 861,25€	283 202,14 €
<u>Excédent : 34 935,40 €</u>		<u>Excédent : 164 340,89 €</u>	

Excédent global : 199 276,29 €

Passage au vote :

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le conseil municipal se prononcer sur les comptes administratifs.

Les deux comptes administratifs 2016 sont adoptés à l'unanimité (13 voix)

Comptes de gestion

Les comptes de gestion de l'exercice 2016 présentés par la trésorerie de Marnay sont en tous points semblables aux comptes administratifs 2016 pour les deux services annexes.

Les deux comptes de gestion 2016 sont adoptés à l'unanimité (14 voix)

3/ Affectation des résultats 2016 : services Eau et Assainissement

Lecture est faite des différentes affectations des résultats de fonctionnement.

Affectation du résultat de l'exercice 2016 du Service Eau :

Excédent de fonctionnement : 60 670,87 €

Déficit d'investissement : 48 569,50 €

- ☞ Affectation de la somme de **48 569,50 €** à la section d'investissement au compte R1068.
- ☞ Affectation de la somme de **12 101,37 €** à la section de fonctionnement au compte R002.

Affectation du résultat de l'exercice 2016 du Service Assainissement :

Excédent de fonctionnement : 34 935,40 €

Excédent d'investissement : 164 340,89 €

- ☞ Affectation de la somme de **34 935,40 €** à la section de fonctionnement au compte R002
- ☞ Affectation de la somme de **164 340,89 €** à la section de d'investissement au compte R001

Les deux affectations du résultat sont approuvées à l'unanimité (14 voix)

4/ Budgets primitifs 2017 : services Eau et Assainissement

Concernant l'assainissement, et suite à la construction de la station d'épuration, le budget accuse un excédent d'investissement conséquent et comme ce budget doit être présenté à l'équilibre, il n'y a pas d'autre solution que de faire figurer une ligne importante de travaux.

Budgets primitifs 2017

SERVICE EAU

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
173 600 ,37 €	173 600,37 €	154 620,87 €	154 620,87 €

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Charges générales et de personnel : 66 200,00 €	Vente de l'eau et branchements : 158 300,00 €	Acquisition de matériels : 71 848,37 €	Subventions : 9 120,00€
Intérêts : 7 605,00 €		Travaux en cours : 0 €	

SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
262 247,40 €	262 247,40 €	273 787,29 €	273 787,29 €

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Charges générales et de personnel : 100 350,00 € Intérêts : 48 252,00 €	Taxes et redevance : 186 000,00€	Remboursement des emprunts : 46 400,00 € Travaux : 141 975,29 €	Subventions : 1 900 € Emprunts : 0 €

Passage au vote :

Pour le budget primitif 2017 du service Eau : Pour : 14 voix
Pour le budget primitif 2017 du service Assainissement : Pour : 14 voix

5/ Tarifs eau et assainissement

Le Conseil Municipal doit fixer les tarifs applicables en 2017 pour la fourniture d'eau potable et le service assainissement (facturation semestrielle).

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels :

EAU

0 m ³ à 120 m ³	1.30 €/m ³
121 m ³ à 240 m ³	1.17 €/m ³
241 m ³ à 3 000 m ³	1.09 €/m ³
3 001 m ³ à 5 000 m ³	0.95 €/m ³
au-delà de 5 000 m ³	0.65 €/m ³

Location compteur :

Petit calibre	9.20 €/semestre
Calibre moyen	14.40 €/semestre
Gros calibre	27.60 €/semestre

ASSAINISSEMENT

Contribution fixe par abonné	14.15 €/semestre
Par M ³ d'eau consommée	2.20 €/semestre

TAXES REVERSÉES AUX ORGANISMES

Redevance prélèvement eau	0.0466 €/m ³
Redevance pour pollution	0.29 €/m ³
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.16 €/m ³

Passage au vote : Pour : 14

6/ Modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire explique la suite du dossier de modification simplifiée du PLU et propose :

- De mettre le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture pour une durée d'un mois du 03 avril 2017 au 02 mai 2017 inclus ;
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera affiché en mairie et diffusé dans un journal du département dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Un cahier permettant au public de consigner des observations éventuelles sur le projet de modification simplifiée du PLU sera ouvert et tenu à sa disposition aux jours et heures d'ouverture pendant toute la durée de la mise à disposition.

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de la modification simplifiée du PLU auprès de la mairie de Marnay, dès la publication de la délibération du conseil municipal définissant les modalités de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Passage au vote : Pour : 14

7/ Réfection des toitures salle Corinne Gillier Barbe et Quai de Gare (atelier communal) : choix des entreprises

M. le Maire informe que plusieurs devis ont été réalisés pour les travaux de réfection des toitures de la salle Corinne Gillier Barbe et de l'atelier communal.

Les entreprises suivantes ont répondu :

Salle Corinne Gillier Barbe

	SARL Louis MONNIER	VIARD AVENIR CHARPENTE
Montant HT	37 820.24 €	37 217.91 €
Montant TTC	41 602.26 €	40 939.70 €

Atelier communal Place de la Gare

	SARL Louis MONNIER	VIARD AVENIR CHARPENTE
Montant HT	71 702.50 €	73 767.04 €
Montant TTC	86 043.00 €	88 520.45 €

Le Maire propose de confier les travaux de réfection de la toiture de la salle Corinne Gillier Barbe à l'entreprise VIARD AVENIR CHARPENTE pour un montant de 37 217.91 € HT (soit 40 939.70 € TTC) et de l'atelier communal Place de la Gare à l'entreprise SARL Louis MONNIER pour un montant de 71 702.50 € HT (soit 86 043 € TTC)

Un conseiller demande pourquoi ne pas prendre la même entreprise pour exécuter ces deux travaux (la différence de prix étant jugé peu importante).

Il est répondu que l'entreprise VIARD a déjà effectué les travaux sur le toit de l'hôtel de ville. Il paraît opportun de continuer avec cette entreprise pour le toit de la salle Corinne Gillier Barbe pour avoir une continuité dans les deux réalisations.

Passage au vote : Abstention : 1 Pour : 13

8/ Convention avec le SIED 70 pour la mise en place d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur le territoire communal

Monsieur le Maire rappelle que le SIED70 a acquis la compétence pour :

- la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ; l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Monsieur le Maire expose la demande du SIED 70 d'implanter une Installation de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire de la commune.

Cette borne permettra simultanément la charge de deux véhicules en mode normal ou accéléré. Elle sera accessible 24H/24 et 7J/7.

Monsieur le Maire précise que le financement intégral de l'installation et du fonctionnement (électricité et maintenance) de cette borne, avec une gratuité des recharges pendant les 3 premières années de fonctionnement, est pris en charge par le SIED70.

La demande du SIED 70 porte essentiellement sur :

- l'autorisation de la mise en place de la borne de recharge Rue de la Fontaine des Douis sur le domaine public communal.
- la mise à disposition d'un espace comprenant deux places de stationnement de dimensions 3.30 m × 6 m (Mini : 2.50 m × 5 m) devant cette borne pour le stationnement des usagers du service proposé.

Passage au vote : Pour : 14

9/ Avis sur le projet de microcentrale sur le barrage

M. le Maire présente le projet d'implantation d'une microcentrale par le SMAMBVO sur le barrage de MARNAY.

Ce projet s'inscrit dans le projet politique de la municipalité qui souhaite développer la production d'énergie renouvelable.

Le SMAMBVO a fait part de son intention d'un partenariat étroit avec la commune, pour donner un caractère pédagogique à ce site, et accompagner la commune dans son projet de réhabilitation du moulin.

Le Maire invite les membres du conseil à donner leur avis sur ce projet.

Il serait intéressant d'étudier la possibilité de n'installer que trois vis au lieu des quatre prévues et de remettre en état le vannage du moulin. Une interrogation se pose quant au bruit. Cette microcentrale ne tournera pas l'été. Ces questionnements seront soumis au SMAMBVO.

Passage au vote : Abstention : 1 Pour : 13

10/ Convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle en vue de l'installation d'un mât de mesure du vent

M. Le Maire rappelle, aux membres du Conseil Municipal, que la Société OPALE ENERGIES NATURELLES prévoit de construire un parc éolien notamment sur des parcelles situées sur le territoire de la Commune.

Le Maire présente le contexte du projet et les principales caractéristiques du parc éolien envisagé.

Pour poursuivre le développement du projet éolien, la société OPALE ENERGIES NATURELLES sollicite l'autorisation d'installer un mât de mesure de vent sur une parcelle relevant du domaine privé de la commune, à savoir la parcelle cadastrée A1.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'une convention de mise à disposition de ladite parcelle au profit de la société OPALE ENERGIES NATURELLES, moyennant une rémunération annuelle de 750 €. Cette convention est valable pendant 2 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Il est noté que l'architecte des Bâtiments de France soulève quelques interrogations sur la présence d'un parc éolien à proximité d'une Cité de Caractère.

Passage au vote : Contre : 2 Abstention : 1 Pour : 11

11/ Cimetière : mise à jour du règlement et des tarifs

Laurence BOUCHASSON présente les modifications à apporter au règlement (qui annule et remplace le précédent) et propose de modifier certains tarifs :

➤ CONCESSION TEMPORAIRE DE 15 ANS (50 € le m²)

- Pleine terre simple (1 ou 2 places)	100 €	2 m ²
- Pleine terre double (2 ou 4 places)	200 €	4 m ²

➤ CONCESSION TEMPORAIRE DE 30 ANS (100 € le m²)

- Pleine terre simple (1 ou 2 places)	200 €	2 m ²
- Pleine terre double (2 ou 4 places)	400 €	4 m ²

➤ PLAQUES (Modèle fourni par la Mairie de Marnay)

Columbarium et puits de dispersion : 30 € TTC la plaque

Gravure à la charge du concessionnaire ou des ayants-droit

Passage au vote : Pour : 14

12/ Subventions aux abords des monuments historiques

Les demandes présentées ont été étudiées puis validées par la commission AVAP en date du 17 mars 2017.

Monsieur Le Maire propose de verser les aides financières suivantes :

NOM	TYPE DE TRAVAUX	DETAIL DES TRAVAUX	MONTANT A VERSER
GRONDIN Béatrice	Changement de menuiseries	4 fenêtres × 50 € 1 porte × 100 €	300 euros
GEISSLER Loïc	Travaux de maçonnerie	- 72 m ² enduit à la chaux, finition talochée × 12 €	864 €
		- 32 m ² badigeon sur enduit en bon état × 6 €	192 €
			Total : 1056 euros

Passage au vote : Pour : 14

13/ Questions diverses

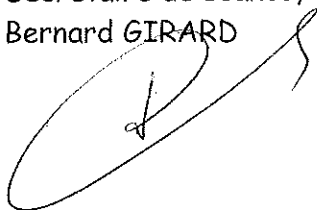
- Deux questions sont posées quant à la responsabilité d'effectuer les travaux :
 - Terrasse en mauvais état
 - Liaison entre une propriété et la route départementale.

Il faut regarder sur le cadastre pour voir qui est le propriétaire (commune ou particulier).

- Dans le mur du château, un arbre pousse. Il faudrait voir pour l'enlever.
- Monsieur le Maire informe que deux entreprises ont décliné la visite de l'entreprise VERDI en charge du dossier concernant les conventions de rejet. Suite à ce refus elles sont susceptibles d'être taxées. L'amf a été questionnée à ce sujet, une réponse est attendue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Secrétaire de séance,
Bernard GIRARD



le Maire,
Vincent BALLOT

